

COMITE DE PILOTAGE n°4 Aménagement du Belvédère de Blandas

Compte-rendu de la réunion du 24 février 2010

Présents:

Véronique BOISSON Sous-préfecture du Vigan

Dominique DURAND Sous Préfecture du Vigan

Yves DESMARET Conseil Général du Gard Service Environnement

Emmanuelle DIEZ Conseil Général du Gard Directrice du Service Environnement

Roland CANAYER Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais

Régis BAYLE Président de l'Office de Tourisme Intercommunal

Laurent PONS Président du Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles

Marc ESTEBEN DREAL Languedoc-Roussillon

Myriam BOUHADANE Architecte Paysagiste CAUE du Gard

Valérie BOUSQUEL CPIE des Causses Méridionaux

Edith VEZINET Maire de Blandas

Olivier LE BRUN Maire de Rogues

Pierre MULLER Représentant Eric DOULCIER Maire du Vigan

Nicole MOLINE Représentant Jean-Marc GONTARD Maire de Saint Maurice de Navacelles

Catherine POINSOT Association Causs "Yoseikan"

Bertrand SCHATZ Association GAGEE

Nicole FLEURY Association TERRE DE CAUSSE

Marcel BOURRIER Club du 3eme Age "Le Fontaret"

Roger SIBELLAS Association Participe Présent

Jean-Claude BOULET Sté Communale de Chasse de Blandas

Thierry MAMALET Délégué de la commune de Montdardier

Roland CAVAILLER Délégué de la commune de Vissec

Samuel HUSSONG Délégué de la commune de Blandas

Jean-Thierry LAZARE Directeur relais CCI du Vigan

Jacques REYMONDON Pôle Développement Économique et Touristique Communauté de

Communes du Pays Viganais

Sonia LHOMME Pôle Développement Économique et Touristique Communauté de

Communes du Pays Viganais

Philippe DELIAU Cabinet ALEP

Franck MONIER AJM Architecture

Verena FIRNER AJM Architecture

Fabien KLINGELSCHMIDT Directeur CC Lodévois-Larzac

Bernard MOURGUES Association FACEM

Excusés:

Magali FERRAND Région Languedoc- Roussillon

Marie GUIBERT DREAL Languedoc-Roussillon

Jean Marie GALIBOURG MIQCP

Martine SCWALLER Direction Régionale des Affaires Culturelles

Mr le Président Chambre d'agriculture du Gard

Mr le Président Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Samuel CHATARD Directeur Général des Services Communauté de Communes du Pays

Viganais

Laurent JACQUESON Itinéraires Patrimoine et développement Gilles TEYSSERDRE Itinéraires Patrimoine et développement Claude LOUIS Association FACEM

Absents:

Françoise LACANAL Conseil Général du Gard Coordonnatrice de Territoire
Frédéric ROIG Conseiller Général Maire de Pégairolles-de l'Escalette
Denis SAUVEPLANE Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais
Claude MONNIOT Architecte des Bâtiments de France représentant Jacques DREYFUS
Alain BOURBON Directeur du CAUE du Gard
Mme la Directrice du CNRS
Mr PELLEGRINI Conseil Général du Gard Direction des Routes
Daniel CARRIERE Maire de Montdardier
Yves PALOC Délégué de la commune de Rogues
Gérard DECOOP Délégué de la commune de Blandas
Mathieu GUILLOT Directeur CC Lodévois-Larzac

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE Séance du 24 février 2010

Introduction de la séance

Mr Roland CANAYER introduit la séance en précisant que lors des précédentes réunions, tous les participants ont pu librement s'exprimer sur ce projet.

Au fil des débats, il note qu'il a été tenu compte des réflexions, des interrogations et des propositions cohérentes et constructives de ce Comité de Pilotage participatif, pour que se dégage un projet d'aménagement pertinent, concret et fonctionnel.

Ce projet porté par la Communauté de Communes du Pays Viganais est le reflet de la volonté des élus à participer activement à l'aboutissement de l'Opération Grand Site de Navacelles, mais aussi à doter notre collectivité des infrastructures nécessaires au maintien et à la gestion des flux touristiques sur le territoire.

Il informe que c'est dans ce cadre que le mardi 23 février, s'est tenu un conseil privé de la Communauté de Communes.

Ce conseil privé avait pour but, comme il s'y était engagé auprès des délégués communautaires, de faire le point sur cette action et sur l'avancement du travail engagé par le Comité de Pilotage.

Lors de cette réunion, le cabinet ALEP/AJM a présenté les divers scénarios d'aménagements proposés lors du dernier Comité de Pilotage, avec leurs avantages et leurs inconvénients.

Il s'agissait aussi, et tout le monde le comprendra, de pratiquer l'exercice normal de la démocratie, en demandant aux élus représentant l'ensemble de la population de la CCPV de se prononcer sur le scénario d'aménagement qui leur semblait le plus pertinent.

A l'issu du débat qui a suivi la présentation, il informe le Comité de Pilotage que c'est le scénario 4 qui a eu la préférence des élus.

Toutefois, lors des débats, il précise qu'il est apparu aussi clairement la nécessité de lancer dans un deuxième temps à Blandas, le projet d'un « Maison du Causse» ou d'un lieu pouvant accueillir diverses activités culturelles, patrimoniales ou scientifiques.

Pour ce faire, l'étude de faisabilité pour une Maison du Causseet du Mégalithisme à Blandas, inscrite au programme d'action de l'OGS de Navacelles, sera lancée le second semestre 2010.

Mr CANAYER note également qu'il ne reviendra pas sur les courriers ou autres envois d'associations, qui remettent en cause systématiquement ce projet, en développant des arguments simplistes, réducteurs, voire démagogiques, qui souvent ne tiennent en aucun cas compte des réponses et des arguments concrets apportés lors des réunions, et plus grave encore, remettent en cause l'intégrité morale et intellectuelle des élus et des techniciens.

Il souhaite maintenant que le projet rentre dans une phase opérationnelle et constructive, pour aller plus en détail dans le projet et ainsi le finaliser.

Compte rendu n°3

Pas de remarques sur le compte-rendu du Comité de Pilotage numéro 3.

Ordre du jour

Mr DELIAU présente l'ordre du jour :

- Exemples de Maisons de sites.
- Aire de pertinence du projet.
- Proposition de programmation de l'équipement d'accueil.
- Proposition de tracés des sentiers et promenades liés au projet.
- Exemples de cheminements.
- Exemples de belvédères.

Exemples de Maisons de sites

Philippe DELIAU présente différents exemples de Maisons de sites.

Le Malpas à côté de NISSAN LES ENSERUNE - Hérault

Mots clés : 300 m² - mobilier modulable – café/philo - buvette – 24'000 visiteurs - produits de terroir - logement accueil au fond de la maison - fonctionne avec la voie verte - parking 100 mètres.

Cette Maison de site se trouve dans l'Hérault, au pied de l'Oppidum d'Enserune. Elle est située sur la voie verte du « Canal de Midi » à proximité du tunnel du Malpas. Elle compte 24'000 visiteurs et est fréquentée par un public plutôt familial. La moitié des visiteurs arrive à vélo. L'accueil est au bout de la salle ce qui « oblige » le visiteur à traverser toute la salle. Il s'agit d'un espace très modulable, avec un mobilier et une muséographie qui l'est également. On y trouve des informations sur l'histoire du canal et du tunnel du Malpas, des informations touristiques, de la documentation. Des soirées concert, des « cafés philosophiques » et des conférences y sont organisés. C'est une Maison de site très utilisée toute l'année. Pour les visiteurs qui arrivent en voiture, le parking se situe à l'arrière du bâtiment.

Un logement est « accolé » à la maison du site, ce qui génère des difficultés de « cohabitation » entre Maison de site et logement (entre la vie privée, familiale du gérant et la fréquentation publique de ce lieu).

Thierry LAZARE s'intéresse à la distance entre bâtiment d'accueil et parking. Philippe DELIAU répond qu'elle est de 100 mètres.

Site de l'ancienne dynamiterie Nobel à Paulilles - Pyrénées-Orientales

Mots clés: 12 mn entre parking et Maison de site.

250 000 visiteurs - intervention d'une association sur la banque de données de l'histoire du site située à l'accueil - placards pour sacs à dos – Bureaux et logement à l'étage.

413 m² - 1 million d'euros.

Il s'agit d'une friche industrielle, située dans un cadre naturel exceptionnel au bord de la Méditerranée. La Maison de site accueille une exposition temporaire et une exposition permanente et une buvette.

Cet équipement est très loin de l'agglomération (environ 15 minutes en voiture de Collioure et de Port Vendres).

Mr MOURGUES indique que c'est La FACEM qui a fait classer le site.

Mr DELIAU précise que le site est en zone inondable (bâtiments conservés et détruits en fonction du PPRI).

Domaine de Rayol - Var

Mots clés : une des premières Opérations Grand Site - livret de visite.

240 m² (43 m² accueil, 30 m² boutique, 73 m² espaces muséographiques, 17 m² locaux techniques, 57 m² bureaux) - Activités proposées : Informations touristiques régionales ; Buvette ; Boutique / Librairie / Produits du terroir ; Visites guidées, à thèmes, audio-guides ; Sentier marin ; Exposition temporaire ; Expositions permanentes ; Animation pour les scolaires ; Ateliers et formations ; Concerts ; Evénements ; Livret de visite

Fréquentation : 70'000 visiteurs - 3 agents pour 240 m² - gérée par une association (80 % de recettes propres).

Exposition permanente : vivre au sec - vivre avec le feu - entrée payante (8€)

Maison de site de la Roche d'Oëtre Normandie - Suisse Normande

Cette Maison de site se décompose en 2 parties. Un espace payant géré par la Communauté de Communes avec un accueil - boutique - exposition permanente et un bâtiment accueillant le restaurant mis en gérance (DSP)

Mots clés : 1100 m² (400 m² espace muséographique, 120 m² accueil/boutique, 80 m² restaurant,...) - Activités proposées : Informations touristiques régionales ; Restaurant ; Boutique / Librairie / Produits du terroir ; Visites guidées ; Exposition temporaire ; Exposition permanente ; Livret de visite ; Sentiers de découverte ; Activités nature.

Les visiteurs passent souvent entre les 2 bâtiments et le produit du restaurant (qui fonctionne très bien) ne participe pas à l'équilibre financier du site.

Mme FLEURY demande si le restaurant existait, s'il a été agrandi ? « Cela voudrait dire que l'on pourrait conserver la guinquette existante à Blandas ».

Mr DELIAU précise que le restaurant existait avant et est situé bien en retrait du revers de la falaise.

Maison du Grand Site Sainte Victoire à Vauvenargues - Bouches du Rhône

Cette petite Maison du site (50 m²) a accueilli 12 000 visiteurs cette année (année Picasso) et elle fonctionne difficilement compte tenu de sa surface réduite.

Fabien KLINGELSCHMIDT fait remarquer qu'un nouveau projet de Maison de site est en étude pour régler les problèmes actuels.

Maison de site de la Sainte Victoire à St Antonin - Bouches du Rhône

Mots clés : 800 m² (118 m² accueil, 288 m² restaurant, 295 m² espaces muséographiques, 44 m² sanitaires, 19 m² locaux techniques) - Activités proposées : Informations touristiques régionales ; Restaurant ; Expositions temporaires ; Exposition permanente ; Promenades en âne ; Randonnées ; Sentiers botanique et de découverte - Fréquentation : 20 à 30'000 personnes.

Cette grande maison fonctionne surtout le week-end et pendant l'été. Le restaurant est ouvert à l'année. L'exposition permanent, très sophistiquée, accueille très peu de public par rapport au nombre de visiteurs qui emprunte les sentiers de la Sainte-Victoire depuis le bâtiment d'accueil.

Maison de site du Puy Mary - Cantal

Cette Maison de site, au pied du Puy Mary, crée une porte d'entrée pour les visiteurs avec une exposition, une boutique et des toilettes.

Pierre MULLER déplore sur ce site les cheminements catastrophiques en béton (escaliers et chemins).

Fabien KLINGELSCHMIDT précise que le climat y est très rude et que le bâtiment se trouve entièrement sous la neige en l'hiver.

Bâtiment d'accueil de la grotte Pair-non Pair à Prignac-et-Marcamps - Gironde

Mots clés: 210 m², librairie, visite guidées, 11'000 personnes

Maison de site faisant sas avant de rentrer dans la grotte de Pair-non Pair (grotte ornée). La visite se fait uniquement accompagnée par un guide ou un chercheur à cause de l'extrême fragilité des ouvrages d'art. Cette visite est payante.

La Maison de site a un espace d'accueil réunissant exposition permanente, petite librairie et boutique. Il a environ 150 m² de surface et elle est bien remplie avec un groupe comptant 45 personnes. La Maison de site a aussi un bureau pour un chercheur travaillant sur place et des espaces annexes (salle de réunion, vestiaire).

Bâtiment d'accueil de la Gruta das Torres - Açores, Portugal

Mots clés: 210 m², exposition permanente, visites guidées, bureau, sanitaires, 6 000 visiteurs

Le bâtiment d'accueil de la gruta das Torres est situé à l'entrée des grottes, un labyrinthe souterrain formé par la lave du volcan situé sur l'île. Le visiteur, souvent randonneur, entre dans le bâtiment d'accueil. Il est accueilli et reçoit un casque et une lampe. Avant de commencer la découverte souterraine, un petit film est projeté dans l'auditorium expliquant l'histoire du site. La visite des grottes est payante.

Ce bâtiment d'accueil a permis de sécuriser l'entrée de la grotte et de la préserver du vandalisme. Sur le plan architectural, il s'agit d'un bâtiment contemporain parfaitement intégré dans le site.

Après ces exposés de Maison de sites, Philippe DELIAU regrette de ne pas avoir pu montrer deux autres exemples : celui de la Baume-Auriol et celui de St Guilhem-le-Désert.

De cet exercice d'analyse d'autres Maisons de site, le groupement d'étude a retenu les enseignements suivants :

- Le logement sur place pose ailleurs pas mal de problèmes d'intégration. Seuls les très grands sites ont manifestement besoin d'un tel équipement.
- La non mutualisation des équipements pose un problème de gestion.
- La taille de l'équipement est primordiale (trop petite ou trop grande, une Maison de site devient ingérable à tous les points de vue).
- L'architecture du bâtiment et la « prise de site » est un élément identitaire de chaque projet.

Philippe DELIAU propose aux différentes personnes de réagir après cette présentation.

Mme POINSOT est inquiète par les déficits des différents équipements.

Mr PONS indique qu'il faut, selon lui, une pièce tout confort pour les gens qui y travaillent. C'est le problème de la salle de repos dans le restaurant actuel. L'idéal serait un couple qui se relaie et d'avoir une chambre pour un saisonnier et un bâtiment sécurisé pour ne pas être vandalisé.

Mr ESTEBEN fait part de son expérience sur le site du Pont du Diable avec les problèmes de tags et de vandalisme. La Communauté de Communes gestionnaire du site se préoccupe d'installer un logement pour un gardien. Il précise que c'est un exemple et non un modèle.

Il remarque qu'il y a des constances et des différences dans « tous les projets présentés » : discrétion - intégration - recul du parking - recul par rapport au site - salle d'exposition - logement

Il pense qu'il faut une mise en réseau entre la Baume-Auriol et le futur équipement d'accueil sur le site du belvédère de Blandas.

Mr SCHATZ estime qu'il n'y a qu'une Maison par site dans les exemples montrés, alors qu'il y a déjà la Baume-Auriol en face sur le Causse. Il y a pour lui un intérêt d'être à 15 minutes entre le site d'intérêt et le parking.

Il estime également qu'il n'y a pas de construction sur « les sites d'intérêt ».

Une Maison de site sur le village de Blandas ne poserait pas le problème de vandalisme et résoudra le problème du logement.

Il note qu'à Blandas « on n'est pas dans un site à visiter, ce n'est qu'une halte ».

Il remarque que le bilan financier des exemples de Maison de sites suscite des interrogations et que la Communauté de Communes doit déjà faire des avenants pour financer les travaux de l'abattoir.

Mr PONS et Mme VEZINET font remarquer que ce n'est pas le sujet.

Mr CANAYER précise que la population de la Communauté de Communes est à 99 % pour le projet et qu'il y a eu le vote des élus à l'unanimité pour le scénario 4 et qu'il ne s'agit pas de revenir sur ce principe d'implantation.

Mr MOURGUES intervient pour faire remarquer qu'un Comité de Pilotage doit permettre une concertation : « c'est dans la loi et je suis venu défendre les associations – les associations sont là pour faire respecter la loi ».

Mme POINSOT pense que « Nous servons d'alibi, alors que le scénario 4 n'a pas été acté par le Comité de pilotage ».

Mr SCHATZ indique qu'il a été convoqué par son directeur qui lui a reproché de mélanger son rôle associatif et sa fonction de chercheur au CNRS. Il pense qu'il n'a jamais mélangé ces rôles et qu'il est ici dans une action militante.

Mr CANAYER note qu'il n'avait pas à signer à la place du directeur du CNRS.

Mr SIBELLAS répond à Bertrand SCHATZ qu'il n'a pas à parler au nom de toutes les associations : « Notre Association a validé le scénario 4 ».

Mr SCHATZ : estime que « Mr SIBELLAS ne représente pas son association ! ».

Mr SIBELLAS rétorque qu'il a fait valider sa position par son association.

Mr MOURGUES indique qu'il va mettre au courant le Ministre et qu'une réunion est programmée le 27 mars à Toulouse et qu'« il y a des gens au-dessus de nous qui vont décider ».

Philippe DELIAU précise que les services de l'Etat ont validé le scénario 4.

Mme POINSOT note qu'elle n'a pas entériné le scénario 4, mais a reconnu avoir été « amenée » au scénario 4.

Mr ESTEBEN prend la parole pour rappeler les fondamentaux d'un tel projet de réhabilitation.

Il rappelle que le restaurant pose problème en terme d'accueil et qu'on est dans une opération OGS.

Il estime que le scénario 4 est celui qui répond le plus aux préoccupations d'une telle opération, qu'il faut être pragmatique et accueillir les gens là où ils vont spontanément. On aura alors la chance de les faire aller ailleurs dans le territoire.

Il pense que la restauration du site permettra son amélioration car le restaurant actuel n'est pas forcément une réussite et qu'il ne faut pas copier la Baume-Auriol.

Il faut lui rendre la singularité au revers du plateau, sa naturalité en restituant la doline en trouvant des points de vue et en reculant les constructions.

C'est un principe constant des OGS et c'est ce qui a conduit au scénario 4 avec un maillage sur territoire.

Mr SCHATZ acquiesce sur le fait de « rendre la nature au Belvédère ». Il propose un compromis entre associations, maîtrise d'œuvre et maître d'ouvrage en mettant le bâtiment au carrefour de la route qui mène à Blandas/Rogues et Blandas/ Navacelles.

Il rappelle que deux bâtiments posent un problème économique comme l'avait dit Guy NORDMANN.

Mr PONS remercie Mr ESTEBEN pour son intervention.

Mr LAZARE remercie également Mr ESTEBEN et rappelle qu'il est compliqué de faire deux bâtiments trop rapprochés, pour des problèmes de déficit. Il estime que dans la présentation de Mr DELIAU, il manque une matrice des points forts/faibles pour éviter un équipement déficitaire; Quelles surfaces? Eviter un surdimensionnement, éviter un sous-dimensionnement.

Il faut définir le point critique tout en conservant un bon accueil, en utilisant des ratios.

Mr MULLER remercie Mr ESTEBEN et propose que les associations participent au fonctionnement de l'équipement d'accueil.

Mr BOURRIER estime que l'on peut accepter le scénario 4 car la légitimité appartient aux élus. Il faut désormais s'approprier l'équipement et l'utiliser.

Il rappelle que, pour le déficit, le fait que l'équipement soit dans le village ou non, ne règle pas cette question.

Mr REYMONDON précise que, pour la maison du Causse, on ne va pas forcément construire « la Maison du Causse» mais étudier sa faisabilité en utilisant peut-être des bâtiments existants.

Mr SCHATZ suggère que le compromis serait justement de la positionner entre Blandas et le belvédère.

Mr ESTEBEN s'adresse à Mr SCHATZ, en lui indiquant qu'il le considère comme un partenaire et rappelle les mots clés : Confort d'usagers, discrétion, respect du site. Il estime qu'un bâtiment au carrefour serait parachuté. La proposition du scénario 4 a été

réfléchie par des professionnels et cette localisation résulte d'un travail. Il précise qu'il serait reconnaissant s'ils voulaient bien participer à l'amendement du scénario 4.

Mr DELIAU réexplique le positionnement du bâtiment qui est situé à environ ¼ d'heure, 20 minutes minimum du point de vue principal ce qui est considéré par tous les professionnels de tourisme, pour un public familial, comme étant un temps optimum pour pouvoir prétendre

interdire tout stationnement en dehors de l'aire de stationnement du site et inviter les gens à aller ensuite à pied.

Si le bâtiment est plus près, on ne dégage pas le site et on ne crée pas un « univers piéton ».

Mr MOURGUES rétorque que les gens n'aiment pas marcher et demande à quelle distance se situe le bâtiment d'accueil du village et du point de vue.

Mr DELIAU répond que dans le projet présenté il y a 1'300 mètres entre la place du village et le bâtiment d'accueil et que ce dernier est situé à 300 mètres du point de vue principal.

Aire de pertinence du projet

Mr DELIAU rappelle que cette notion permet de définir jusqu'où on renvoie les gens, sur quels sites. La Baume-Auriol doit être considérée comme un relais.

Mr LAZARE estime qu'il faut réaliser une liste exhaustive et à jour des différentes activités.

Mr BAYLE rappelle qu'il faut se conformer au schéma d'aménagement touristique de la Communauté de Communes du Pays Viganais.

Mr DELIAU demande si les associations peuvent donner des infos sur leurs activités. Il propose, comme évolution du projet, de mettre en place une programmation commune entre les différents équipements d'accueil (belvédère de Blandas, salle d'exposition au village de Blandas et dans les autres communes, lieux de manifestations et de spectacles où se déroulent des lieux d'activités).

Les animations thématiques seraient ainsi programmées à l'échelle du village et à l'échelle du territoire pour le futur gestionnaire de l'équipement d'accueil.

Mr PONS valide le principe de cette programmation commune.

Mr SIBELLAS pense que cela semble évident pour tout le monde.

Mr BOURRIER rappelle que tous les acteurs du Causse doivent être partie-prenante de la programmation, sinon la Maison du Caussepourrait être virtuelle.

Myriam BOUHADANE estime qu'effectivement tout le monde a à y gagner.

Mr SIBELLAS rappelle qu'il faut mettre en place une véritable gestion commune.

Mr DELIAU note qu'il faut donc dimensionner l'accueil en fonction des différents lieux que l'on veut montrer

Mr MULLER estime qu'une DSP n'apporte pas de garantie sur le fonctionnement.

Mr DELIAU note, en prenant l'exemple de la Roche d'Oëtre, qu'il ne faudrait pas faire de DSP mais un EPIC.

Mr BAYLE note que le Conseil d'Administration de l'EPIC pourrait prendre la suite du comité de pilotage. Il estime qu'il faut présenter les différents statuts possibles pour la future structure de gestion de l'équipement.

Fabien KLINGELSCHMIDT fait remarquer que l'aire de pertinence dépend des fonctions de la Maison de site. Il y a des complémentarités de fonctions entre Hérault et Gard. La délimitation de l'aire de pertinence, d'un équipement d'accueil et d'une boutique peut aller très loin (exemple du roquefort).

Mr REYMONDON rappelle que le territoire doit s'intéresser au territoire Gard et Hérault car c'est l'aire de l'OGS.

Fabien KLINGELSCHMIDT rappelle que, pour les activités de pleine nature, la fonction n'est aujourd'hui pas remplie par la Baume-Auriol.

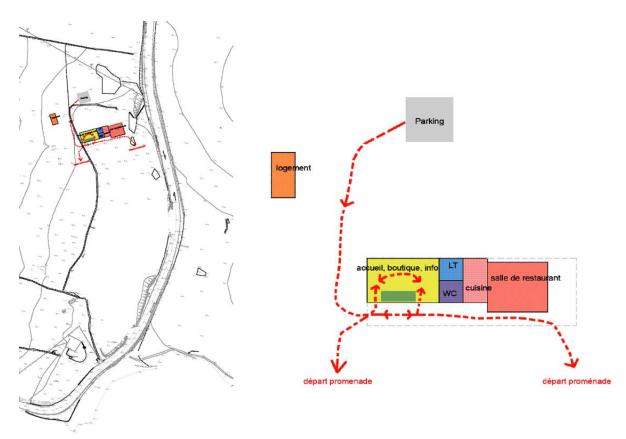
Mr ESTEBEN note qu'il faut se situer à l'échelle de l'OGS et remettre les belvédères de Blandas dans la perspective du territoire.

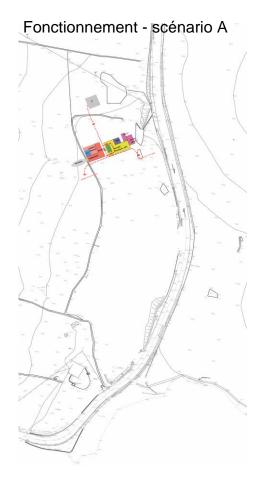
Mr MULLER rappelle que le projet de site est situé sur le chemin de St-Guilhem Hérault-Gard.

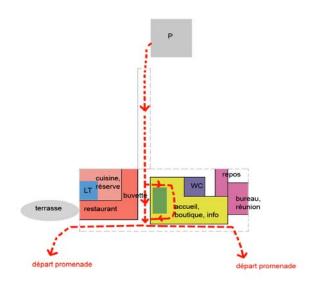
La programmation de l'équipement d'accueil

Mr MONIER présente les différents scénarii fonctionnels.

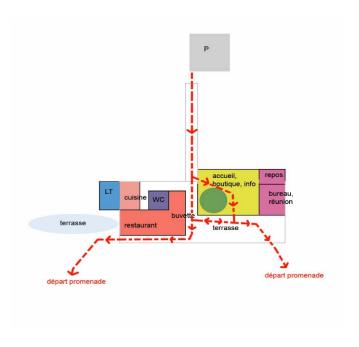
Fonctionnement - scénario concours

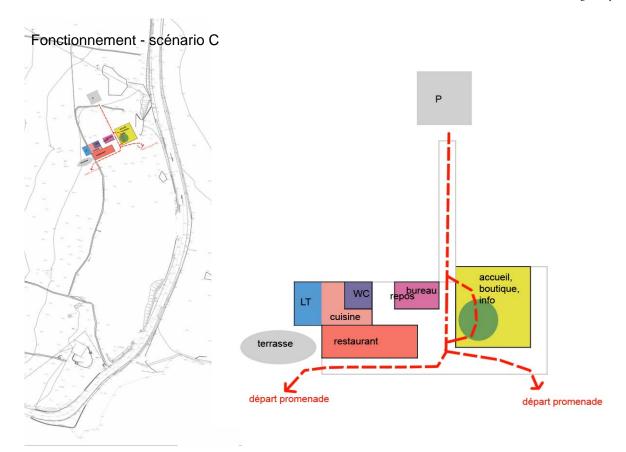


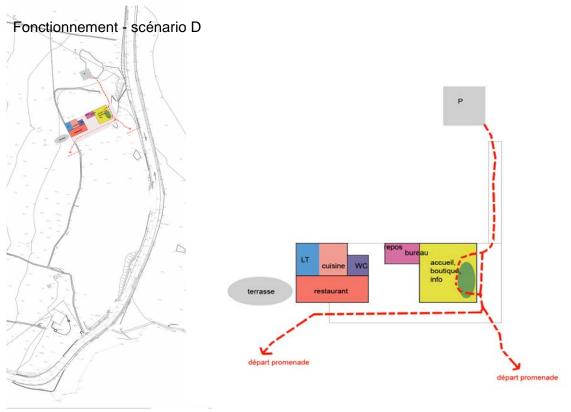












Mme VEZINET pense que le scénario à retenir serait un scénario avec le restaurant côté route.

Mr DELIAU précise que la principale question est de s'intéresser au rapport entre le sentier d'accès et le bâti : faut-il le traverser ou le longer ?

Mr PONS estime qu'aucun scénario ne va car ils séparent tous le restaurant et l'accueil. Il n'y a pas assez de rangement, ni de chambre de repos.

Myriam BOUHADANE rappelle qu'il faut une terrasse extérieure.

Mr SIBELLAS note que deux volumes est une solution à étudier.

Mme BOUHADANE pense qu'il faut plutôt un bâtiment en long.

Mr LAZARE estime qu'il faut traverser et non longer et demande des précisions pour les surfaces / restauration.

Mme FIRMER indique qu'ils ont appliqué un ratio de 2 m² par couvert.

Mr LAZARE estime que 1 m² suffit, hors cuisine et locaux techniques.

Restauration en complémentarité ou en opposition

Mme Myriam BOUHADANE rappelle le problème de l'arrivée par l'arrière.

Mr LAZARE insiste sur la notion de transparence.

Mr MAMALET estime qu'il faut avant tout se protéger du vent et du froid et que l'orientation doit rester celle du concours d'idée.

Mr SCHATZ pense qu'il faut aborder la question du photovoltaïque.

Mr MONIER et Mr DELIAU jugent problématique le photovoltaïque à cause des vues plongeantes, des oiseaux, des phénomènes de miroir.

Mr MULLER évoque une solution de bâtiment butoir, avec un bâtiment en une seule partie que l'on puisse traverser. Il s'interroge sur le type de restauration à mettre en place.

Mr DELIAU note qu'il faut se positionner par rapport aux autres restaurants.

Mr LAZARE souligne la nécessité de « connaître » le restaurateur pendant les travaux et de ne faire les cuisines qu'après avoir choisi le futur gestionnaire.

Mr DELIAU note que le choix du futur restaurateur doit se faire sur « un projet de site ».

Mr ESTEBEN insiste sur l'importance de la position dans l'espace du bâtiment. Il doit fonctionner comme un sas – comme une clef.

L'impact paysager concerne le pignon côté route et il est sensible à l'idée de traverser un volume avec la prise en compte du problème du climat.

L'arrivée sur le côté Ouest permet une traversée linéaire avec un espace fractionné ou non. Un grand plateau avec une « mise en scène » est intéressante.

La qualité dans les détails est primordiale. Il insiste sur la nécessité d'intégrer un logement de gardien.

Pour le photovoltaïque il y a un problème d'impact, même si le Ministère veut encourager le photovoltaïque.

Il estime également qu'un bâtiment contemporain peut parfaitement être une réponse pour le site.

Mr PONS note que les panneaux photovoltaïques doivent être orientés Est/Ouest.

Mr SCHATZ pense qu'il faut partir des possibilités d'intégrer des panneaux photovoltaïques au bâtiment et le construire en fonction.

Mme BOUHADANE estime que l'intégration du bâtiment prime sur le photovoltaïque.

Mr BOURRIER souligne l'intérêt d'avoir un projet exemplaire sur les technologiques.

Mme DIEZ note qu'un bâtiment durable était déjà prévu dans le programme initial. Un bâtiment monobloc est la meilleure réponse de ce point de vue.

Mme BOUSQUEL rappelle qu'il ne faut pas sous-estimer l'impact du climat et indique qu'elle va chercher des renseignements sur l'impact du photovoltaïque sur les oiseaux. Elle pense qu'un bâtiment ouvert restaurant-accueil-boutique est la meilleure solution.

Mr MAMALET estime que pour la question de l'habitation, c'est intéressant et salutaire pour qu'un lien s'opère avec les villages, que le restaurateur n'habite pas sur le site. Il valide la proposition avec un coin repas / bureau.

Mr BOURRIER rappelle qu'il n'y a pas d'offres de logement à Blandas.

Mr MAMALET note qu'il faut pouvoir répondre sur un projet pour donner un avis.

Mr BOURRIER pense que le bâtiment doit ressembler à un bâtiment du pays, avec l'utilisation de pierres.

Les cheminements

Philippe DELIAU propose de revoir la largeur de cheminements et leur matière : pas de béton de site comme prévu dans le concours d'idées mais un matériau plus pierreux, plus perméable, en associant sans doute plusieurs trames.

Il présente quelques photos d'exemples de cheminements et une carte de proposition de cheminements afin de créer une boucle entre l'équipement d'accueil et Blandas.

Château de Restinclière - Prade le Lez

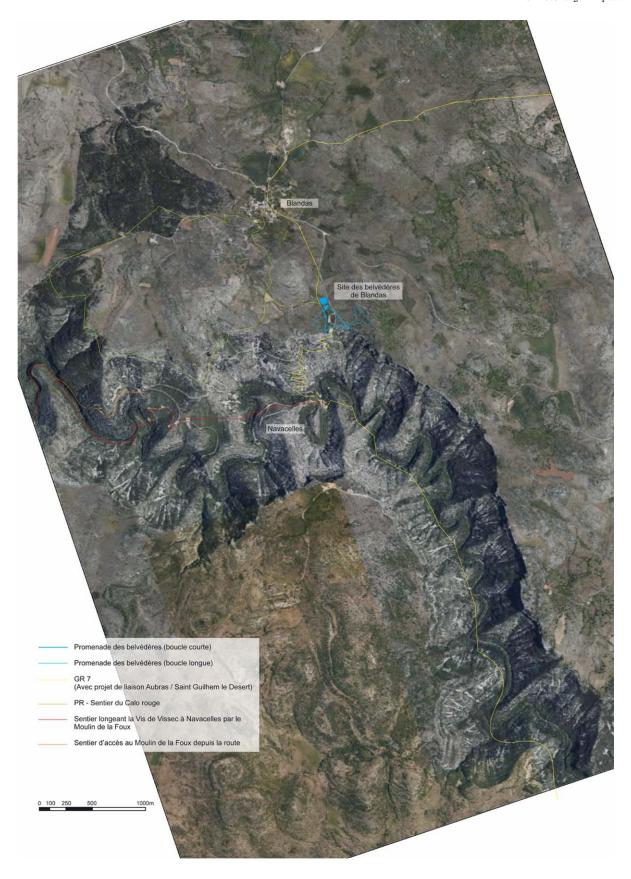


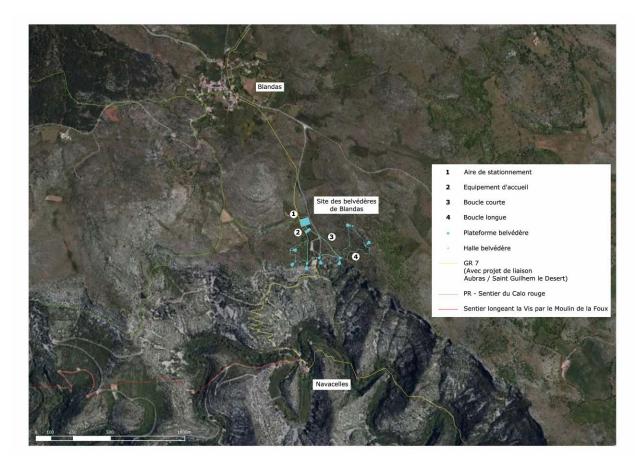


Sentier de Mémoire de Garrigue - Site du Pont du Gard









Mme DIEZ rappelle qu'il faut que ces chemins soient conformes au label Tourisme Handicap.

Mr REYMONDON rappelle que le cahier des charges du label Tourisme Handicap repose sur l'autonomie.

Mr BOURRIER rappelle que si les cheminements sont trop rigides, ils risquent de casser.

Mr REYMONDON fait référence au chemin du mas de la Barque qui a un bon aspect (esthétique et résistance).

Mr MAMALET souligne l'intérêt du sentier qui longe la falaise.

Mr SCHATZ note le problème de la présence du nid d'aigles.

Mme BOUSQUEL souhaite recevoir une carte IGN avec les sentiers pressentis pour qu'elle puisse organiser, avec les partenaires naturalistes, une visite sur le terrain.

Mr BOURRIER estime que la boucle avec falaise existe.

Mr ESTEBEN précise qu'il faut conforter les boucles suivant les objectifs NATURA 2000.

Mr DELIAU souligne l'importance de la surfréquentation du parking de Navacelles, mise en exergue par les habitants du cirque.

Il se demande si l'aire de Blandas ne peut pas devenir un délestage pour Navacelles.

Mr REYMONDON rappelle l'étude en 2011 dans le schéma d'interprétation et que la question des lieux de stationnement fait partie du programme d'action.

Mr ESTEBEN estime qu'il faut se resituer dans l'OGS avec un schéma de circulation global pour la maîtrise des flux. Le parking de Blandas pourrait être un parking de délestage un jour, car il faut offrir dans les 5 ans une alternative à l'accès aux véhicules de Navacelles.

Mr MAMALET rappelle qu'il faut 5 heures de randonnée pour aller en bas et que le parking doit être ailleurs qu'à Blandas.

Mr BOURRIER estime qu'il est hors de question d'avoir un parking sur les 800 mètres entre le site et Blandas.

Mme FLEURY propose de partager le parking entre le Gard et l'Hérault.

Mr ESTEBEN pense qu'il faudra un jour régler le problème des voitures dans le cirque car ce n'est pas possible de continuer, à terme, à avoir autant de véhicules en bas.

Mme BOUSQUEL souligne qu'il n'y a pas assez de surface à Navacelles pour accueillir toutes les voitures.

Mr DELIAU pense que l'on peut prévoir un parking de délestage exceptionnel sur le site du belvédère de Blandas.

Mr LAZARE s'interroge sur la capacité du parking par rapport au restaurant. Il faut dimensionner l'aire de stationnement en fonction.

Les belvédères

Mr DELIAU propose de limiter le nombre de belvédères, et de conserver uniquement 3 plateformes sur la future boucle courte et uniquement des points d'arrêt pour la boucle longue.

Myriam BOUHADANE rappelle que 3 belvédères donnant sur les gorges avec les autres ouverts sur le causse était une bonne idée.

Mr MULLER demande si l'on conserve l'idée de signalétiques spécifiques sur les belvédères.

Philippe DELIAU confirme cette hypothèse en hiérarchisant les informations et en les complétant par des guides de visites.

Mme DIEZ rappelle le lien nécessaire à établir avec le schéma d'interprétation.

Mr ESTEBEN est partisan de l'économie dans la signalétique et souligne l'importance de l'unité de traitement. Pour les belvédères, il propose qu'une ligne graphique soit commune entre les belvédères de la Baume-Auriol et ceux de Blandas. Il estime qu'il ne faut pas rejeter une architecture d'aujourd'hui et franchement contemporaine.

Mr DELIAU note qu'à la Baume le registre est construit et que le vocabulaire peut être différent à Blandas. Le livret de visite pourrait être par contre commun. Il propose une rencontre avec la communauté du Lodévois pour échanger sur ce sujet.

Mme BOUHADANE propose de conserver des places assises sur les belvédères.

Mr REYMONDON rappelle que c'est avant tout un lieu de contemplation.

Mr BOURRIER demande quels sont les moyens à mobiliser pour construire sans détruire.

Mr DELIAU propose que la structure des belvédères ne soit pas en béton mais conçue comme une structure préfabriquée, construite en atelier, qui vient se poser sur le revers du plateau.

Mr PONS rappelle que les travaux de La Foux ont été réalisés sans dégradation.

Mme BOUSQUEL souligne l'intérêt d'outils pédagogiques tout simples comme des maquettes légères transportables.

Mr DELIAU propose que tous ces points soient développés dans la future esquisse du projet. Il propose un rendu fin avril pour l'esquisse et un rendu fin juin pour l'APS.

La suite des événements

Mr ESTEBEN estime que le PC peut être déposé avec un APS mais qu'il est préférable d'être à l'APD.

Mr PONS demande que le PC soit obtenu avant la fin de l'année.

Mr ESTEBEN propose une réunion spécifique avec l'ABF/DREAL/ALEP/AJM pour le PC. Il rappelle que la fréquence des réunions de commission de site est fonction des demandes d'autorisation.

Mr ESTEBEN note que la nature du PC (PC simple ou permis d'aménager) sera définie au niveau APD.

Mme BOUSQUEL rappelle qu'il faudra sans doute une étude d'impact et une étude d'incidence (Natura 2000).

Elle demande de localiser le bâtiment pour pouvoir travailler sur les incidences éventuelles par rapport au milieu naturel.

Mr DESMARET demande qu'on associe la DRAC.

Mr DELIAU propose un tour de table et synthétise les points abordés lors de la journée :

- La question du logement hors du bâtiment.
- Le bâtiment compact avec un plateau traversant.
- Les sentiers vers Blandas qui font partie du projet avec une boucle.
- L'équipement animé à l'échelle du territoire.
- La boucle courte aménagée pour les 4 handicaps.
- Uniquement 3 plateformes de belvédères au lieu de 7 et des points d'arrêt à positionner en fonction des contraintes environnementales.
- Les belvédères réalisés avec une structure préfabriquée à poser et non en béton.
- Un PC à obtenir d'ici la fin de l'année.
- La programmation de la prochaine réunion esquisse pour le 29 avril 2010.

Synthèse

Mme VEZINET estime qu'il y a de réelles avancées et remercie Mr ESTEBEN pour ses interventions.

Mme BOUSQUEL demande que les propositions de sentiers soient calées sur un 1/25'000°. Elle précise que la visite sur site se fera de façon confidentielle.

Mr ESTEBEN annonce que la position de l'Etat est de valoriser le territoire. Dans cette optique, c'est le scénario 4 le plus adapté, avec une mise en réseau des territoires avec Blandas.

Les boucles sont à bien dimensionner. La Maison de site doit être positionnée comme un sas en conservant un plateau unique (grand espace – pas de petites entités).

Pour les belvédères, il rappelle qu'il ne faut pas négliger les points de vues sur le plateau.

Mr SIBELLAS note qu'il y a une divergence entre Gagée et Participe Présent, mais il propose que les différentes associations travaillent ensemble sur la Maison du Causse en faisant des propositions de fonctionnement.

Mr BOULET estime que le projet a avancé, qu'il ne faut pas utiliser les aigles et en faire une « fixation ».

Mr MAMALET fait remarquer que c'est au maître d'ouvrage d'acter les décisions et non pas au Comité de Pilotage.

Il faut, pour lui, que le bâtiment soit un obstacle au vent avec des terrasses à la lumière. Il estime que pour les sentiers :

- La boucle courte sera très utilisée.
- La boucle longue sera un sentier de découverte.
- La boucle moyenne risque de générer un émiettement des gens et une perturbation visuelle.

Mr BOURRIER valide le principe de la boucle sur Blandas et préférerait que le site permette la découverte de l'intérieur du plateau.

Pour l'architecture et l'allure des chemins, il faut être proche de ce qui est sur le Causse et milite pour un bâtiment moderne.

Mr CAVALIER est d'accord avec la synthèse et est satisfait de la journée.

Mr LAZARE note qu'il faut qu'il amène des informations et des aides à la décision en ce qui concerne l'offre économique sur le territoire, notamment sur le contenu de la boutique. Pour le restaurant, il faut encore travailler pour connaître les différentes offres et pouvoir dimensionner la salle.

Mr HUSSONG préfère des matériaux locaux pour l'architecture, avec une implantation discrète. Il faut valoriser la boucle vers Blandas.

Mr MULLER est satisfait que le dialogue ne soit pas rompu avec les associations. Il valide le fait qu'il n'y a pas de logement sur site et est d'accord pour un « sas » et des belvédères « prêt à poser ».

Mr SCHATZ est surpris du fonctionnement du Comité et déplore les « attaques personnelles ». Il estime qu'il faut une étude de marché pour le dimensionnement du bâtiment. Il préciser qu'il n'est toujours pas d'accord avec le projet présenté.

Mr MOURGUES rappelle les enjeux de la Commission des Sites où a été présentée l'OGS de Navacelles. Il préfère un accueil léger sur le site et que l'équipement soit renvoyé à Blandas.

Il annonce qu'il maintiendra cette position en Commission et souligne le fait que Mr LOUIS s'était abstenu lors du passage en CDS du programme de l'OGS.

Mme FLEURY « réserve ses réflexions pour plus tard ».

Mme MOLINE est moyennent satisfaite et aurait préféré qu'il y ai encore moins de belvédères.

Mr LEBRUN pense que l'aire de pertinence concerne l'ensemble de la Vallée de la Vis et rappelle le projet de la Maison de la Vis à Madières. Il faut imaginer une structure de gestion qui associe les acteurs et évaluer les différentes formules de gestion.

Mr DESMARET préfère s'exprimer sur le terrain.

Mme BOUHADANE estime que le nombre de belvédères est important car ils donnent chacun quelque chose à voir.

Les boucles longues constituent pour elle l'originalité du projet.

Elles permettent aux visiteurs de rester un peu plus longtemps, de les renvoyer et de les faire rayonner sur le site tout en répartissant les flux.

Mme DIEZ note qu'il faut développer le volet énergétique du bâtiment. Elle estime que l'implication des associations est fondamentale et que le mode de gestion est à voir avec elles.

Le tracé des sentiers/belvédère est à revoir sur le terrain, en fonction des enjeux naturalistes.

Pour l'impact du chantier, elle est favorable aux équipements légers.

Suivent plusieurs échanges sur la visite du site en Comité restreint par rapport aux enjeux naturalistes. Mrs BOURRIER et MOURGUES échangent sur le sujet et Mme BOUSQUEL précise qu'elle prévient toujours les gens ou le Maire lors de ses visites.

Mr DURAND rappelle que le dossier est prioritaire et le Préfet apprécie la qualité du travail des professionnels.

Il note qu'il faut voir en priorité l'accueil et les toilettes.

Il propose de convoquer la DDTM au prochain Comité de Pilotage.

Mr PONS rappelle sa satisfaction de la présence de Mr ESTEBEN. Il note que pour la Maison du Causse, il faut faire sans attendre l'étude de faisabilité pour que les associations puissent y réfléchir : quel contenu, quel prix, quel fonctionnement ?

Pour les sentiers, il pense que la boucle courte sera faite par tout le monde et que la boucle vers Blandas sera une belle promenade pour les habitants et autres.

Pour le bâtiment, il ne faut pas parler d'architecte mais d'architecture, qui peut être moderne ou non.

Pour l'aire de pertinence il faut tenir compte de la Vis

Pour la structure de gestion, il peut y avoir différentes solutions, qu'il faut étudier.

La prochaine réunion aura lieu le 29 avril 2010 au siège de la CCPV (présentation de l'esquisse du projet)

Fait à Cadenet, le 22 mars 2010